

Un succès de la campagne BDS à Montpellier

Un succès de la campagne BDS à Montpellier.

La Campagne BDS France a appris avec satisfaction la décision de relaxe prononcée par le tribunal de police le 16 octobre 2019 en faveur du membre de BDS France Montpellier, José-Luis Moraguès qui répondait à l'accusation de « *Bruit et nuisances sonores pouvant porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme* (selon le code de la Santé Publique).

L'avocat de la défense a dénoncé les atteintes à la liberté d'expression commises par la Ville de Montpellier à l'encontre de son client et du comité BDS France Montpellier, la volonté d'intimidation manifeste qui préside à la multiplication de procès verbaux dès la moindre apparition publique de BDS ainsi que la tentative d'instrumentalisation de la justice consistant à faire trancher par un tribunal de police des divergences d'opinions.

Cette relaxe est importante car elle met en évidence aux yeux du public les atteintes à la liberté d'expression des membres de la campagne BDS, surtout à un moment où un projet de résolution visant à lutter contre l'antisémitisme et basé sur la définition de l'IHRA peut être présenté prochainement à l'Assemblée Nationale par le Député Sylvain Maillard. Cette résolution, sous prétexte de lutter contre l'antisémitisme, vise en réalité à interdire toute opposition à la politique coloniale et d'apartheid du gouvernement israélien, politique largement condamnée par de multiples résolutions internationales. Nous pouvons donc constater qu'avant même la présentation de cette résolution, la liberté d'expression autour de la situation en Palestine occupée est sérieusement menacée, mais que des avocats et des juges refusent cette atteinte à la liberté d'expression.

La campagne BDS France

Pour soutien financier, contact : comitebdsfrance34@gmail.com